

Madame le Maire ouvre la séance, s'assure du respect du quorum, communique à ses collègues les **pouvoirs donnés par les conseillers municipaux empêchés** :

M. ROUARD (procuration à Mme RENIER) – Mme BUREAU (procuration à Mme DORISON) – Mme BOUVARD (procuration à Mme MARTIN) – M. DEROTTELEUR (procuration à M. ADAM) – Mme KEMPF (procuration à Mme LEDIEU) – Mme VEILLAT (procuration à Mme JUBLOT-DERDINGER) - PROVENDIER (procuration à Mme GRESSIN) – M. MELLOTT (procuration à Mme DAUGU)

et prend acte de l'absence de **M. AUTISSIER et de M. DECROIX.**

-

Madame CHARON-COLIN est désignée en qualité de secrétaire de séance.

-

A la demande de Madame le Maire, le Conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés, d'inscrire deux points supplémentaires à l'ordre du jour de la séance :

- avenant au procès-verbal de mise à disposition des biens immeubles du Champ des Tailles affecté à la compétence de développement économique
- extension du dispositif de vidéo-protection

-

Madame le Maire communique les décisions qu'elle a été amenée à prendre dans le cadre de l'article **L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**, au cours du mois de Mai 2018.

Elle indique que la décision n° 028 sera précisée le mois prochain.

Pour ce qui concerne les décisions relatives aux marchés de travaux, Madame le Maire précise qu'elles ont été prises à la suite des décisions d'attribution des lots prises par la commission. Il s'agit principalement de la requalification d'une friche dans le cœur historique.

La dernière décision concerne la location et la maintenance de l'application mobile de la ville d'Aubigny dont il a été question lors de la séance précédente. Madame MARTIN annoncera le lancement officiel de cette application en fin de séance.

-

Avant de soumettre le procès-verbal à l'approbation du Conseil municipal, Madame le Maire apporte une précision sur la discussion ayant eu lieu le mois dernier concernant le film promotionnel d'Aubigny. Elle rappelle que Monsieur AUTISSIER avait parlé d'appel d'offres, et il lui avait été répondu que l'appel d'offres était obligatoire pour un montant supérieur à 25 000 € : il s'agit en fait d'une consultation puisque l'appel d'offres est réservé aux montants supérieurs à 221 000 €.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le **procès-verbal de la séance du 31 mai 2018**, sans observation.

-

> Délégation de service public pour le centre équestre : choix du candidat

Madame le Maire rappelle que la première procédure lancée pour rechercher un candidat à cette délégation de service public n'a pas abouti. En effet, les échanges avec l'entreprise choisie initialement se sont révélés trop contraignants pour la commune, ce qui a conduit au classement sans suite de la procédure.

Une nouvelle procédure a été relancée, huit dossiers ont été retirés, cinq candidats ont déposé une offre et la commission a choisi d'en recevoir quatre. Seuls trois d'entre eux ont souhaité participer à la phase de négociation à l'issue de laquelle il a été retenu l'offre présentée par Monsieur VEDRINES du Club Hippique de Brinon/Sauldre. Ce candidat a obtenu les meilleures notes tant au niveau des conditions financières, que sur la note technique ou encore sur les prestations accessoires proposées.

Madame le Maire indique les ajustements effectués lors de la phase de négociation :

- Le studio mis à disposition sera sans perception de loyer dans la mesure où ce studio sera utilisé ponctuellement et notamment en cas de cheval malade
- La part fixe est portée à 5 000 € HT annuellement au lieu de 4 000 € à la base
- Les biens de retour pourront être repris par le concessionnaire dans la mesure où l'enlèvement n'engendrerait pas de dégradations du site
- les biens de reprise pourront être acquis par le délégant en fin de contrat suivant un accord à conclure entre les parties

Monsieur VEDRINES souhaite axer le centre équestre d'Aubigny plus particulièrement sur les promenades et prévoit l'ouverture de la structure le 12 juillet 2018.

Le Conseil municipal entérine à l'unanimité des membres présents et représentés le choix de la commission de délégation de service public qui a retenu l'offre de Monsieur VEDRINES.

> Budget primitif 2018 : décision modificative de crédits n° 1

Madame le Maire indique que les ajustements proposés comportent notamment les précisions après notifications des taxes et des dotations.

Des recettes supplémentaires ont été ainsi enregistrées pour la taxe d'habitation, la taxe foncière, taxe foncière sur non bâti, et la cotisation foncière des entreprises. Une recette inférieure à la prévision a été notifiée pour la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et sur d'autres petites dotations. En revanche, une recette plus importante a été notifiée au titre de l'allocation compensatrice sur la taxe d'habitation à hauteur de 72 000 €, et également une hausse des allocations compensatrices sur la taxe foncière et des allocations complémentaires sur la contribution économique territoriale.

La seconde partie de la décision modificative de crédits présentée, comporte les ajustements des participations des différents financeurs de l'expropriation Rateau, par rapport à l'inscription budgétaire initiale. En effet, la société Rateau a choisi de déménager l'entrepôt concerné par l'expropriation, ce qui diminue les participations respectives à verser selon le jugement rendu par le Juge de l'expropriation. Les différentes participations, hormis celle de la commune d'Aubigny, sont inscrites en section de fonctionnement à la fois en recettes et en dépenses puisque la commune encaissera ces sommes mais les reversera à la société Rateau.

La participation à verser par Aubigny est totalement supprimée de la section de fonctionnement pour être inscrite en section d'investissement puisque la commune sera propriétaire momentanément de l'entrepôt exproprié.

Ces différents ajustements effectués en section de fonctionnement permettent de virer un montant de 380 661 € à la section d'investissement pour couvrir notamment des dépenses ajustées et des projets non programmés. Il s'agit des inscriptions suivantes :

- 222 850,50 € en dépenses correspondant à la participation d'Aubigny dans l'expropriation Rateau
 - 20 000,00 € en dépenses correspondant au montant des travaux à effectuer sur les trottoirs du giratoire Sud face à l'entreprise Wilo
 - 36 000 € en recettes à la suite de la notification du montant de DETR obtenu pour les travaux de la tranche 1 avenue du Parc des Sports.
 - 420 € en dépenses correspondant au dépôt de marques auprès de l'INPI
 - 4 400 € représentant le coût de remplacement de la porte de la salle des fêtes afin de faciliter l'ouverture par badge
 - 4 000 € en recettes pour régularisation d'amortissement
 - 4 500 € en dépenses pour travaux de traversée d'eaux pluviales rue du Pont Beaumont à la suite d'effondrements constatés lors d'une inspection par caméra au cours des travaux réalisés par le Département sur cette voie
 - 6 300 € en dépenses pour des travaux de sécurisation d'accès à l'école maternelle Abbé Moreux avec la création d'un bateau au niveau du passage protégé situé rue Etienne Soyer, et l'installation d'un flash signalant le passage piétons
 - 8 400 € en dépenses représentant un complément de participation communale pour l'opération de construction de onze logements Place Europe. La commune prendra à sa charge l'enrobé à effectuer sur les trottoirs et l'Office Public d'HLM les bordures.
- Madame le Maire rappelle que l'Office Public d'HLM a accepté de reprendre la construction des logements de la gendarmerie.
- 3 600 € en dépenses pour l'achat d'un réfrigérateur pour le restaurant scolaire dans le cadre de la mise en place du plan de maîtrise sanitaire
 - 17 000 € en dépenses pour la réalisation du film promotionnel sur Aubigny dont il a été question lors de la séance précédente. Madame le Maire indique que la différence de prix avec le film réalisé pour Isa Groupe provient notamment du fait que la réalisation n'est pas faite par un auto-entrepreneur mais par une entreprise soumise à une convention collective et que le travail projeté est différent de celui réalisé pour Isa Groupe.
 - 12 000 € en dépenses pour l'éclairage du château. Il s'agit de procéder à l'enfouissement des câbles et des boîtes de dérivation qui étaient jusqu'ici en façade. Cette somme couvre les deux tranches de travaux.
 - 8 000 € en dépenses pour les travaux place Paul Lasnier, rue des Grands Jardins, rue Paul Lasnier et rue du Château. Sur ces 8 000 €, 2 000 € correspondent à l'ajustement des dépenses pour les travaux effectués Place Paul Lasnier et 6 000 € permettront de réaliser le trottoir rue du Château jusqu'à hauteur de la ruelle en béton désactivé et non en enrobé noir afin d'harmoniser les trottoirs des deux côtés sur cette partie.
 - 3 620 € en dépenses pour l'achat de 30 tables rondes qui seront notamment mises à disposition des familles aux salles familiales
 - 5 000 € en dépenses pour les travaux d'étanchéité de la salle des fêtes
 - 104 570,50 € seront inscrits en dépenses imprévues d'investissement. Madame le Maire indique que cette somme permettra par exemple de couvrir les dépenses d'enfouissement des réseaux rue du Château. Ce dossier non prévu au budget sera présenté au conseil municipal prochainement. Il s'agit d'un montant d'environ 45 000 €. Les poteaux seront démontés le 3 septembre et le béton désactivé sera réalisé à suivre.

Monsieur TURPIN indique que les trottoirs à réaliser par la Commune dans l'opération de construction de 11 logements pour un supplément de 8 000 €, seront refaits uniquement au niveau des constructions nouvelles.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la décision modificative de crédits n° 1 du budget primitif 2018.

> Modifications de la composition de commissions municipales

Madame le Maire rappelle que depuis l'élection de Monsieur DUVAL en qualité d'adjoint, le poste de conseiller municipal délégué qu'il occupait auparavant est resté vacant. Elle indique qu'elle souhaite attribuer ce poste à Monsieur PEREIRA pour répondre au besoin ressenti sur la sécurité, notamment au niveau de la circulation. Monsieur PEREIRA est spécialement pointu dans le domaine du cyclisme et pourra prêter son expertise pour la sécurité des cyclistes et bien entendu des piétons. Ce poste est placé sous la délégation de Monsieur ROUARD.

Monsieur PEREIRA sera l'interlocuteur privilégié de Madame le Maire avec la police municipale.

Cette nouvelle délégation demande que Monsieur PEREIRA intègre la commission travaux. En parallèle, il se retire de la commission des affaires sociales que Madame DOGET intègre à son tour.

Le Conseil municipal approuve, à la majorité des membres présents et représentés (24 voix Pour et 3 Abstentions), ces modifications à apporter dans la composition des 4° Commission (travaux) et 7° Commission (affaires sociales).

> Avenant au procès-verbal de mise à disposition par la commune d'Aubigny-sur-Nère des biens immeubles et meubles affectés à l'exercice de la compétence développement économique/ZAE par la Communauté de Communes Sauldre et Sologne – ZAE le Champ des Tailles

Madame le Maire rappelle qu'un nouveau bornage a dû être réalisé sur le terrain en déplaçant la limite de la parcelle réservée pour la construction des logements de gendarmes de cinq mètres afin de permettre de disposer d'une surface suffisante. Le même décalage a été réalisé pour maintenir la surface dédiée à la construction de la caserne des sapeurs-pompiers sur le terrain voisin.

Il s'agit par conséquent de modifier le descriptif parcellaire mis à disposition. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés de mettre à disposition les nouvelles parcelles numérotées section BH 532 – 533 – 534 – 541 – 542 – 544 – 545 -546 en remplacement des anciens numéros (515-516-517-521-522-523-526-527-528).

Madame le Maire ajoute que les parcelles mises à disposition sont celles formant la zone économique qui relèvent désormais de la compétence de l'intercommunalité.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés l'avenant au procès-verbal de mise à disposition par la commune d'Aubigny des biens affectés à l'exercice de la compétence développement du Champ des Tailles, au profit de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne.

> Extension du système de vidéo-protection

Madame le Maire rappelle que ce point avait été retiré de l'ordre du jour du précédent conseil municipal mais la note de synthèse avait déjà été adressée aux membres du conseil.

Il s'agit d'installer une caméra couvrant le city-stade et l'arrivée sur le city-stade. Au cours de la réunion des délégués des élèves de 4° et de 3° qui s'est tenue cette semaine, certains élèves ont

indiqué ne plus aller au city-stade en raison d'un sentiment de peur. Cet endroit est fréquenté par des enfants et des familles. La Préfecture a accepté le dossier qui prévoit également le câblage pour le cas où il y aurait lieu de sécuriser dans l'avenir l'accès à l'école.

Madame le Maire regrette que la commune soit obligée de prévoir ce type d'équipements.

Madame DAUGU comprend parfaitement le problème du city-stade et s'associe aux craintes et au fait qu'il ne soit pas normal que des jeunes ne puissent pas se rendre sur un lieu qui leur est destiné.

Elle souhaite néanmoins intervenir sur ce sujet :

1 – Serait-il possible d'avoir un bilan de la vidéo protection :

- financier : investissement mais aussi entretien et vraisemblablement remplacement

- combien de fois visionne-t-on les films ?

- pour quel genre de fait ?*

- combien de fois ont-elles permis de retrouver les auteurs ?

Madame le Maire indique que lors d'une réunion sur le sujet, la gendarmerie avait donné l'information puisque les interventions s'effectuent par le biais de la gendarmerie

- quels remboursements a-t-on perçu pour des dégradations dont on aurait retrouvé les auteurs ?

Madame le Maire rappelle qu'il ne s'agit pas forcément de dégradations sur l'espace public ou sur les biens communaux. Madame DAUGU répond qu'un particulier dont la voiture avait été dégradée sur le parking de la Nère a demandé s'il était possible de visionner les vidéos pour retrouver l'auteur des faits : il lui a été répondu que les vidéos n'étaient pas visionnées pour cela.

Madame le Maire demande que cette personne vienne la rencontrer puisqu'elle détient seule l'autorité pour déclencher le visionnage, au-delà de la gendarmerie. Elle peut tout à fait solliciter la police municipale et saisir la gendarmerie mais les images sont stockées un temps déterminé et il convient d'être réactif.

Monsieur GRESSET rappelle que le système a permis de retrouver les auteurs de l'incendie déclenché au point d'apport volontaire situé sur le parking de la Nère.

2 – Nouvelle caméra.

Nous pouvons comprendre les inquiétudes mais une fois de plus ne va-t-on pas déplacer le problème... les jeux pour les enfants ? Ou ailleurs...

Il y a d'autres lieux inquiétants... des personnes se retrouvent sur la ruelle entre la rue du Prieuré et la place Judith pour consommer des stupéfiants...

Des études internationales s'accumulent pour briser le mythe de la vidéo protection...ou surveillance, (car je rappelle que cela n'est pas de la protection puisqu'elles n'empêchent pas les actes répréhensibles de se produire, elles ne font que permettre d'en retrouver les auteurs...s'ils ne se dissimulent pas le visage, si la qualité des images est suffisante). Il arrive aussi qu'il n'y ait aucune suite lors d'un vol malgré la présence de caméras de surveillance, laissant aux citoyens une impression d'inutilité.

En milieux ouverts comme la rue, son efficacité serait quasi nulle.

Les études menées au Royaume Uni, où la vidéo surveillance est très répandue, montrent que le rôle préventif de la vidéosurveillance n'a été démontré que dans des lieux fermés comme les centres commerciaux, dans des lieux d'où les délinquants peuvent difficilement s'échapper. En extérieur, elle ne fait que déplacer les lieux de la délinquance là où il n'y a pas de caméra.

A Lyon, l'investissement de deux millions d'euros n'a entraîné qu'une baisse de la délinquance de ...1 %.

A Nice, un rapport de la Cour des Comptes estimait en 2011 que, malgré des investissements de plusieurs millions d'euros, la proportion des faits de délinquance élucidés grâce à la vidéosurveillance de la voie publique est relativement faible, environ 3 % de l'ensemble des faits élucidés.

Madame le Maire indique qu'il n'est pas possible de comparer des villes comme Lyon ou Nice à Aubigny. Dans les grandes villes, des agents sont postés devant des murs entiers d'écrans reliés aux caméras installées en ville.

La vidéosurveillance serait peut-être donc davantage une réponse médiatique et visible que réellement dissuasive. Elle veut répondre à un sentiment d'insécurité des gens mais elle l'accentue. C'est un investissement coûteux et pas aussi efficace que l'on pourrait l'imaginer.

Les sommes pourraient être investies sur d'autres pistes : avec un partenariat entre la police municipale, les ASP, la gendarmerie et un médiateur de rue ou un animateur... qui permettraient de faire de la prévention, de désamorcer les tensions, d'aller à la rencontre des personnes ayant un comportement répréhensible.

Un autre investissement avec des radars pour la vitesse répondrait à un fléau très répandu et dénoncé par tous en agglomération.

Madame le Maire indique que ce système permet d'élucider des actes délictueux même s'il est effectivement regrettable d'être dans l'obligation de mettre ce type de dispositif en place.

Pour ce qui concerne la vitesse, des relevés de vitesse sont réalisés et Madame le Maire indique qu'il existe une impression de vitesse. Cette impression est également vraie pour l'insécurité. Les gendarmes ont confirmé qu'ils allaient poursuivre leurs contrôles et notamment sur les grandes voies d'entrée dans Aubigny.

Madame CHARON-COLIN reconnaît qu'il arrive de dépasser la limitation de vitesse sur la route de Bourges mais qu'en ville le danger n'est pas le même et indique qu'elle constate régulièrement des excès de vitesse évidents notamment sur la rue Paul Lasnier, malgré les chicanes qui ont été installées.

Madame le Maire rappelle que le radar pédagogique installé actuellement avenue de l'Hippodrome doit être déplacé.

Madame DAUGU demande, si à l'occasion des travaux en cours pour la création du barreau routier, un aménagement cycliste est programmé. Madame le Maire répond que la voie est départementale et que la suggestion faite au Conseil départemental n'a pas été entendue.

Madame le Maire ajoute qu'il lui semble être interdit de réaliser de nouveaux aménagements sur la route située dans le périmètre de protection Butagaz. Si toutefois, cette possibilité existait, un marquage au sol pourrait être envisagé.

La convention de coopération entre la gendarmerie, la police municipale et la commune, est en cours de renouvellement et les caméras y sont répertoriées.

Le Conseil municipal approuve par 24 voix Pour et 3 voix Contre l'extension du système de vidéo-protection au city-stade.

INFORMATIONS DIVERSES

1 – Madame le Maire indique que l'huile sur toile représentant « le Christ ressuscité apparaissant aux personnages de l'Ancien et du Nouveau Testament (XVIIe siècle) est inscrite au titre des Monuments historiques par arrêté de Monsieur le Préfet de la Région Centre Val de Loire

2 – Madame le Maire souhaite féliciter les jardiniers municipaux pour le fleurissement très réussi même si les mauvaises herbes poussent également.

Dans le cadre du zéro pesticide, les élus ont réalisé **une après-midi verte** pour enlever les mauvaises herbes en plusieurs endroits d'Aubigny. Un groupe formé notamment d'enfants des écoles est intervenu rue des Margotteries pendant qu'un autre groupe entretenait le quartier Saint-Ligori. Il est tout de même indiqué que chacun pourrait désherber son trottoir. Il est vrai que les trottoirs du centre-ville sont plus faciles à entretenir du fait que l'espace est plus minéral que sur les extérieurs.

Madame le Maire souhaiterait offrir aux administrés des graines de fleurs à semer le long des murs, au pied des maisons. Il faudrait réaliser des stabilisés entre deux bandes d'herbe sur certaines voies telles que la route des Naudins...

Il est impossible que les agents communaux entretiennent l'ensemble des trottoirs. Il faut souligner que cette orientation de zéro pesticide est favorable à nos enfants et aux agents communaux qui manipulent les produits. Madame le Maire rappelle que les contrats aidés n'existent plus et qu'il n'est pas possible d'effectuer un travail identique avec moins d'agents.

Madame le Maire indique que les dispositifs mis en place dans le cadre de la protection de l'environnement seront inaugurés le **21 juin prochain à 17 h 00**. Il s'agit **du bassin de rétention d'eau destiné à l'arrosage, du véhicule électrique des services techniques, de la brosse frontale et de quelques autres investissements en rapport avec la protection de l'environnement.**

3 – Centre de loisirs : Madame le Maire annonce qu'au vu du nombre de pré-inscriptions au centre de loisirs du mercredi l'année prochaine, le centre de loisirs se tiendra dans le bâtiment dédié situé au Parc des Sports avec accueil des enfants de maternelle. Il est donné aux enfants la possibilité de quitter le centre de loisirs le temps de pratiquer leurs activités associatives.

4 – Madame MARTIN annonce officiellement le lancement de la nouvelle application mobile de la Ville d'Aubigny. L'idée de cette application est de communiquer de façon simple et intuitive, avec les services de la mairie et de signaler des événements. L'application est téléchargeable sur Appel store ou Google Play en entrant le terme « Aubigny ». Il faut accepter les notifications qui permettent de recevoir les différentes alertes. Onze icônes ont été installés dans un premier temps et concernent : les actualités, l'agenda, la vie pratique, les FFE, les numéros d'urgence (centre anti-poison...), accès aux réseaux sociaux, accès aux hébergements sur la ville pour le tourisme, accès à toutes les possibilités culturelles et de loisirs. Sur chaque icône, il est possible d'aller simplement à l'information. L'icône « signaler » permet de signaler à la mairie des problèmes d'éclairage, de malpropreté, de voirie ou autres problèmes rencontrés comme des défibrillateurs défectueux. Il existe la possibilité de photographier le problème ou le lieu du problème et de l'envoyer directement aux services techniques qui interviendront le plus rapidement possible. Un accusé de réception est adressé à l'administré ayant signalé le problème puis un mail lui sera envoyé dès que les travaux auront été réalisés.

L'icône « visite guidée » destinée plus particulièrement aux touristes, permet de faire apparaître les points d'intérêts sur les lieux à voir autour de soi dans Aubigny.

Madame MARTIN rappelle que les spectacles du programme culturel y sont également répertoriés.

En cas d'alerte météo, canicule ou autre, un rond apparaît avec le nombre d'alertes disponibles sur l'application. L'application pourra également être téléchargée par l'intermédiaire d'un QR Code.

5 – Madame GRESSIN rend compte du voyage à Lanvéoc. Sur les cinquante enfants participant, treize n'avaient jamais vu la mer. L'accueil a été très chaleureux et le voyage a été apprécié de tous.

6 – Madame le Maire indique que le conseil municipal du mois de juillet est fixé au 26 juillet et la 8° Commission au 19 Juillet 2018

7 – Madame le Maire signale que la commune n'est pas l'auteur de la page Facebook intitulée « Aubigny au fil des saisons ». Il ne s'agit pas du site d'Aubigny et la commune ne connaît pas l'identité de la personne à l'origine de cette publication.

8 – Madame le Maire demande aux élus de répondre à l'invitation pour la signature de la marque « Petite cité de caractère » programmée le 26 juin prochain, en indiquant leur présence ou non à son secrétariat.

9 – A la demande de Madame DAUGU, Madame le Maire explique que la réunion citoyenne est une rencontre avec les délégués des classes de 4^{ème} et 3^{ème} du collège Gérard Philipe. Elle a été organisée le 12 juin dernier et il est toujours intéressant d'échanger avec les jeunes collégiens.

Madame GRESSIN annonce le spectacle organisé par le collège qui se tiendra à La Forge vendredi et samedi à 20 h 30, spectacle intitulé « El milagro de Cuba ».

-

Aucune autre question n'étant soulevée, Madame le Maire lève la séance.